

MOBILITÉS ET LOGISTIQUE

Souveraineté des mobilités et de la logistique

La mobilité conditionne l'accès au travail, aux soins, à l'éducation et aux services publics. Elle permet aussi d'approvisionner les territoires, de transporter nos productions, de secourir les populations et d'exporter. La souveraineté logistique française commence lorsque l'État connaît, entretient et relie de nouveau l'ensemble de ses réseaux.

Relier la France, c'est relier aussi ses îles, ses montagnes, ses littoraux et ses Outre-mer. Une mobilité souveraine garantit les déplacements, les marchandises et l'arrivée des secours, même lorsque le marché seul ne juge pas la liaison rentable.

01 - Garantir la continuité du territoire

Chaque citoyen doit pouvoir rejoindre dans des délais raisonnables son travail, une formation, un établissement scolaire, un service de santé, une administration et les services essentiels. Cette garantie concerne les campagnes, les villes moyennes, les montagnes, les périphéries, les territoires insulaires et les Outre-mer.

Une carte nationale des besoins Elle identifiera les territoires enclavés, les ruptures entre les modes de transport, les lignes utiles, les ouvrages fragiles et les besoins scolaires, sanitaires, professionnels, économiques et de secours.	Les mobilités du quotidien Trains, cars, navettes locales, transport à la demande, covoiturage organisé, vélos adaptés et mobilité individuelle doivent former une chaîne continue et non une addition de services isolés.
Une mobilité accessible Pour les personnes âgées, handicapées ou temporairement fragilisées, l'accessibilité sera évaluée sur tout le trajet : logement, trottoir, arrêt, véhicule, correspondance et destination.	Ne pas opposer route et rail Dans de nombreux territoires, l'automobile demeure indispensable. La transition ne doit pas punir ceux qui ne disposent d'aucune solution alternative.

02 - Faire renaître un grand service des Ponts et Chaussées

Un Service national des Ponts, Chaussées et Infrastructures réunira les ingénieurs, techniciens, données et moyens aujourd'hui dispersés. Il conservera une expertise publique indépendante et préparera les décisions de long terme sans dépendre systématiquement de cabinets privés.

Connaître le patrimoine Auditer les routes, ponts, viaducs, tunnels, digues, voies ferrées, canaux, ports et aéroports, puis publier leur état, leur niveau de risque et les investissements nécessaires.	Planifier et financer L'État définit les normes, classe les réseaux, programme les investissements lourds et finance les ouvrages stratégiques qui dépassent les capacités locales.
Prévenir les catastrophes Capteurs, surveillance des ouvrages, itinéraires de substitution et plans d'intervention protègent les routes côtières et de montagne contre les crues, incendies, avalanches, glissements et submersions.	Garantir les itinéraires vitaux Les besoins des secours, des armées, de la santé, de la sécurité civile, de l'alimentation et de l'énergie doivent être intégrés à la planification nationale.

03 - L'État garantit, le département entretient

Les compétences stratégiques transférées aux régions et aux départements reviennent à l'État : doctrine nationale, grands réseaux, investissements structurants et responsabilité finale. L'action quotidienne reste organisée au plus près du terrain.

La mission de l'État Stratégie nationale, grands audits, reconstruction des ouvrages majeurs, investissements lourds, sécurité, rail, ports, aéroports, canaux, continuité ultramarine et itinéraires de secours.	La mission des départements Viabilité hivernale, salage, déneigement, nettoyage, coupe, élagage, débroussaillage, entretien courant, signalisation, surveillance quotidienne et première sécurisation après un accident ou un événement climatique.
Une dotation objective Elle tiendra compte de la longueur et de l'état du réseau, de l'altitude, du climat, des risques naturels, de la fréquentation, de l'isolement et des contraintes insulaires et ultramarines.	Une exécution territoriale Préfets, pôles régionaux d'expertise, directions départementales, communes, métropoles et bassins de vie coordonnent l'exécution sans recréer les doublons supprimés.

La règle de responsabilité : l'État construit, finance et garantit. Le département surveille, entretient et intervient.

04 - Reconstruire le ferroviaire et la logistique nationale

Le ferroviaire utile Entretien du réseau, trains du quotidien, liaisons entre villes moyennes, fret, trains de nuit et accessibilité des gares seront évalués selon leur utilité sociale, économique, écologique et territoriale.	Le réseau secondaire Avant toute fermeture ou réouverture, une étude mesurera la capacité d'une ligne à désenclaver une vallée, une ville moyenne, une zone industrielle, un territoire agricole ou un bassin de formation.
Une chaîne logistique complète Rail, route, ports, aéroports, plateformes, voies navigables et circuits courts doivent permettre de produire en France, d'approvisionner le pays et d'exporter.	Canaux et interconnexions Reliés à Neptune 2100, les canaux serviront au fret, à la gestion de l'eau, à la prévention des inondations, à l'économie locale, au tourisme et à la biodiversité.

05 - Produire en France les mobilités de demain

Trains, tramways, autobus, véhicules utilitaires, vélos, batteries, moteurs, composants électroniques, navires, ferries, logiciels, pièces détachées, maintenance et recyclage constituent une filière industrielle souveraine. Les objectifs de décarbonation seront progressifs, tenables et mesurés par la valeur créée, les emplois, les compétences et les capacités productives maintenues en France.

06 - Outre-mer et territoires insulaires : assurer la continuité réelle

Des rotations régulières Des liaisons aériennes et maritimes régulières, avec des rotations quotidiennes lorsque les besoins le justifient, garantiront le transport des personnes, des véhicules et des marchandises essentielles.	Des navettes interinsulaires Les dessertes entre îles seront organisées selon la vie réelle des populations : travail, école, santé, démarches, approvisionnement et activités économiques.
L'arrivée des secours Évacuations sanitaires, pistes sécurisées, embarcations, moyens aériens et maritimes, itinéraires de remplacement et stocks mobilisables doivent permettre d'intervenir partout où cela est techniquement possible.	Réguler l'aérien Fréquences minimales, prix supportables, desserte des territoires peu rentables, sécurité et réduction progressive de l'impact environnemental seront encadrés par des obligations transparentes.

07 - Moderniser les portes d'entrée de la France

Un audit national des ports, aéroports et douanes examinera leurs capacités d'accueil, de stockage et de contrôle, la sécurité des flux, la lutte contre les trafics, leur modernisation énergétique et leur résistance aux cyclones, submersions, incendies et séismes.

Les ports et aéroports sont des infrastructures de souveraineté, de secours et de continuité nationale. Les douanes doivent disposer des personnels, technologies et capacités nécessaires pour sécuriser les marchandises sans bloquer inutilement les échanges légitimes.

08 - Entretenir avant de reconstruire

Un grand audit indépendant des ponts et viaducs établira l'état de chaque ouvrage important, son niveau de risque, les restrictions nécessaires, les travaux urgents, les itinéraires de substitution et sa vulnérabilité climatique. Les résultats alimenteront une programmation pluriannuelle publique.

Un pont entretenu à temps coûte moins cher qu'un pont fermé, détruit puis reconstruit.

09 - Financer et évaluer le temps long

Le Fonds territorial de résilience, les fonds souverains et les financements européens pourront soutenir les investissements. Chaque projet présentera son coût complet, son entretien futur, son utilité territoriale, son effet économique, son bilan environnemental et les capacités industrielles françaises mobilisées.

La doctrine : la France ne délègue plus la cohérence de son territoire. L'État reprend la responsabilité des réseaux stratégiques, reconstruit le service des Ponts et Chaussées et garantit que chaque territoire demeure accessible, approvisionné et secourable.